



ASSOCIATION DE LA MAISON DU CŒUR

Maison d'Accueil d'Epalinges

Foyer de protection adaptatif pour mineurs présentant des besoins spécifiques

Présentation à l'attention des services placeurs

L'ASSOCIATION

L'Association de la Maison du Cœur, dont le siège est à 1880 Bex, est une association à but non lucratif fondée dans le canton de Vaud en 1999. Elle développe, exploite ou renforce des prestations de protection de l'enfance destinées à des mineurs et/ou à des familles, en Suisse et au Burkina-Faso. Elle est politiquement neutre et confessionnellement indépendante.

LA MAISON D'ACCUEIL D'EPALINGES

La Maison d'Accueil d'Epalinges est un foyer de protection pour des mineurs présentant des besoins spécifiques qui rendent leur accueil ou leur maintien difficiles au sein des foyers standards de protection de l'enfance. Soit parce qu'ils supportent mal la mesure et que leur développement s'y péjore, soit parce que leurs symptômes exposent les autres mineurs à des risques.

Le concept général s'inspire du principe de « housing first » et d'une philosophie de non-exclusion. Autrement dit, garantir en premier lieu l'existence d'un lieu de vie, d'un accueil bienveillant et d'un accompagnement socioéducatif afin de constituer le socle de base nécessaire à la poursuite ou à la reprise développementale.

AXES DE TRAVAIL

- Accueillir le mineur et lui offrir un lieu de vie accueillant et contenant ;
- Favoriser sa protection à l'égard des motifs du placement ;
- L'accompagner dans son processus de socialisation et d'insertion ;
- L'accompagner dans la construction d'un parcours de formation correspondant à ses capacités et motivations ;
- Favoriser la mise en place d'un projet thérapeutique adapté ;
- Favoriser la reprise de son développement ;
- Soutenir la parentalité et les compétences parentales.

LE MODÈLE EN QUELQUES MOTS

- Une ouverture 365j/an ;
- Une petite unité pour garantir une haute qualité d'accompagnement ;
- Un taux d'encadrement élevé pour assurer la contenance ;
- Un accompagnement en journée possible en tout temps ;
- L'acceptation de chaque mineur tel qu'il est et avec ce qu'il est capable de produire au moment de l'admission ;
- L'accueil et le réapprovisionnement de la relation éducative comme priorité de base ;
- Un cadre éducatif individualisé évolutif ;
- La vie en groupe comme option et non comme obligation ;
- Les comportements inadéquats ayant un statut de symptôme ;
- Une capacité à faire avec les conduites à risque ;
- Un travail de réseau très soutenu ;
- Un travail sur un temps long.

EXPERTISE ÉPROUVÉE

Plusieurs membres du comité de l'association exercent, à titre professionnel, des fonctions dirigeantes dans le secteur de la protection de l'enfance ou de la pédagogie spécialisée. Le modèle proposé a fait la preuve de son efficacité dans des établissements précédemment conduits par la direction.

FINANCEMENT

S'agissant d'une prestation entièrement privée et non subventionnée, l'ensemble du financement est assuré au travers d'un prix de journée facturé aux services placeurs.

AUTORISATION

La Maison d'Accueil d'Epalinges bénéficie d'une autorisation au sens de l'OPE délivrée par la Direction Générale de l'Enfance et de la Jeunesse (DGEJ) du canton de Vaud. Cela concerne notamment les pratiques éducatives, les qualifications du personnel et la sécurité du bâtiment.



PUBLIC ACCUEILLI

La maison accueille des mineurs de 10 à 18 ans.

Plus précisément :

- les admissions concernent **prioritairement des mineurs ayant entre 10 et 14 ans** qui peuvent être accueillis au besoin jusqu'à leur majorité.
- **Deux places** sont spécifiquement proposées pour l'admission de mineurs de **15 ans et plus**.

Les mineurs en rupture ou en risque de rupture scolaire sont également admis.

Les mineurs ciblés par la mesure répondent généralement aux caractéristiques suivantes, cumulées ou non :

- | | |
|---|---|
| ✓ Troubles psychiques ou du comportement | ✓ Échecs de placements antérieurs cumulés |
| ✓ Conduites à risque | ✓ Difficultés relationnelles avec les pairs |
| ✓ Exposition des autres mineurs à des risques | ✓ Démobilisation face aux défis et à l'effort |
| ✓ Mode d'expression prioritaire par l'agir | ✓ Difficultés ou rupture scolaire |
| ✓ Grande difficulté à supporter la vie en groupe | |
| ✓ Méfiance marquée envers les adultes et l'autorité | |

Note : Cette liste ne fait pas office de critères d'admission. La maison étudie toute demande pour laquelle un service placeur pense la mesure adéquate.

RESTRICTIONS

Le projet est d'accueillir l'éventail le plus large possible de mineurs. Quelques restrictions s'imposent néanmoins, pour des raisons de sécurité, d'adéquation des soins ou de limites architecturales. Ne peuvent malheureusement pas être accueillis :

- Les mineurs délinquants répondants aux critères d'un milieu fermé ou de rupture
- Les mineurs répondants à une indication de mesure fermée ou de soins aigus en unité hospitalière de pédopsychiatrie
- Les mineurs en situation de handicap mental
- Les mineurs en situation de handicap physique lourd

RENSEIGNEMENTS ET DEMANDES D'ADMISSION

Contact — L. Hierholtz

Fonction — Directeur

Téléphone — 079 383 38 19

E-mail — direction-epalinges@maison-du-cœur.org

Adresse — ch. de la Pécholettaz 4, 1066 Epalinges